

Intervention de M. Fabien Robert
Maire-adjoint de la ville de Bordeaux en charge de la culture
et du patrimoine

—————
Assises « Droits culturels et politiques publiques »
Table ronde 2 « Droits culturels dans les politiques territoriales »
Vendredi 24 février 2017

Fabien ROBERT : Bonjour. Merci de m'avoir invité. Je voudrais prolonger l'intervention précédente en illustrant ce sujet, ces questions, par ce qu'une ville peut faire. Non pas comme un modèle absolument à reproduire, ce n'est pas le sens de mon propos. Comment Bordeaux a-t-il tenté de s'approprier ce sujet ces dernières années ? La notion est ancienne dans ses racines, mais aussi nouvelle. Des parlementaires, des députés et des sénatrices ont fait en sorte que les lois récentes adoptent cette question des droits culturels. Au départ, un certain nombre de collectivités se sont dit que c'était comme beaucoup de lois. Ça n'a pas été évident de se l'approprier. Il y a un certain nombre de débats, d'échanges, comme aujourd'hui, qui constituent une musique de fond. Cette responsabilité culturelle, ce n'est pas totalement abstrait. Cela prend une forme concrète et précise, à condition que l'on se saisisse du sujet. La forme est importante. Nous ne partons pas de rien. Un certain nombre de syndicats et d'organismes mettent l'art très haut, sans se soucier de la notion dont nous débattons. Beaucoup font des droits culturels sans le dire. Il faut savoir reconnaître ce travail.

Dans la région Nouvelle-Aquitaine, nous avons une expérience. Ce sujet doit être un prolongement du passé, avec une évolution des mentalités, des objectifs ambitieux, sans renier ce qui existe.

Le lancement de la CTAP a été pour le moins mouvementé. Point de salut, sauf pour les droits culturels. Est-ce que l'on peut co-construire avec vous ? Que ce soit les directeurs de scènes nationales, ou de CDN. Il faut avancer ensemble.

La ville s'est saisie du sujet, de trois manières : plan d'action, lieu expérimental et méthode.

Nous avons fait de manière empirique. Pour s'inspirer de lois généralistes et pour agréger un travail, pour partir de l'excellence de terrain, il faut accepter de co-construire. La ville a sa politique sociale et sa politique culturelle. Dès 2014, nous avons réfléchi au croisement des documents cadres. Ils ont été élaborés par des ateliers de construction et des assises. Nous avons identifié les croisements. Nous appelons cela l'équité culturelle. Cela donne lieu à une délégation. Un élu au sein de l'assemblée travaille auprès de l'adjointe aux Affaires sociales et de l'adjoint à la Culture. Il est en charge de cette question. Nous avons aussi un adjoint en charge des questions de handicap. Nous travaillons ensemble. Nous avons mis en place un plan d'action en faveur de l'équité culturelle. Il a consisté à définir des actions concrètes. Il nous est apparu que face à une notion complexe à appréhender, il fallait mettre en place des projets précis, fussent-ils de taille modeste, pour servir d'exemple. Le débat peut vite amener le statu quo. Des projets extrêmement lourds et difficiles à mettre en œuvre. Nous avons imaginé une quinzaine d'actions qui

ont toutes été réalisées, ou presque. J'ai entendu parler de street-art. C'est un champ disciplinaire que nous avons mis au cœur du plan. Nous avons conventionné pour que les actions que nous mettions en œuvre correspondent mieux aux attentes des publics empêchés. Ce plan s'est nourri au fil de l'eau, en fonction des propositions venues de beaucoup de services de la ville, l'enfance, la jeunesse, les seniors, etc. Nous avons défini des actions, des chantiers. Il nous est apparu important de préparer la suite, et de bâtir une feuille de route ambitieuse. Dans ces chantiers, trois exemples précis. Nous avons souhaité mettre en place des critères communs à la politique sociale et à la politique culturelle pour attribuer des financements publics. Les personnes qui évoluent dans l'environnement culturel savent que c'est une petite révolution. Il va falloir faire rentrer une dimension sociale, socioculturelle dans les projets. Ça n'est pas évident au premier abord. Nous avons installé un critère qui va nous permettre d'accompagner et de donner un coup de pouce à des projets de création artistique. Ils vont intégrer un volet lié aux droits culturels. Deuxième chantier : nous imposons progressivement à tous les événements culturels d'avoir une entrée publique pour les publics empêchés. Il faut que cela se déroule dans un maximum de quartiers de la ville. Ça n'est pas évident d'expliquer à certains opérateurs qu'il faut sortir du centre-ville pour continuer de percevoir des subventions publiques. Troisième chantier : la rénovation de certains quartiers. L'agence qui nous accompagne conditionne l'obtention des aides. Il a fallu influencer fortement sur la vision traditionnelle du renouvellement urbain. Sans se préoccuper de la question

des publics, en étant dans une vision de l'offre culturelle et de demande culturelle. À vouloir trop s'inquiéter de la demande, on risque de voir toujours les mêmes artistes. Les publics n'aiment que ce qu'ils connaissent déjà ? Ce n'est pas forcément vrai. Deuxième sujet : la ville de Bordeaux a choisi d'expérimenter ce concept sur un équipement culturel de la ville. Une grande salle de spectacle avec une histoire particulière. Elle est dans un quartier d'habitat vertical, un quartier prioritaire. Une salle de spectacle qui a accueilli de grands groupes de rock français. Dans les années 90, elle a été fermée à cause des nuisances sonores à la demande des habitants. En 2011, les habitants ont demandé à ce que ce lieu ouvre à nouveau. Il nous est apparu que c'était un équipement bien situé, intéressant pour expérimenter un mode de gestion, de participation et des publics totalement nouveaux. C'est une salle de 1. 200 places, une salle de concert. Nous avons souhaité que cette salle ait un directeur. Elle s'appellerait Salle des Fêtes. Elle aurait un comité des fêtes, un organe représentatif des publics, des forces vives du quartier. Elles n'auraient pas simplement leur mot à dire sur la vie du quartier. Mais sur l'intégralité de la programmation. Les habitants se sont pris au jeu. La petite cafétéria en rez-de-chaussée sera gérée par un collectif d'habitants et une association. Ça dépend, évidemment, de trouver une équipe qui veut faire une programmation avec les habitants. C'est le choix que nous avons fait, pourtant. Nous sommes concrets face à cette notion. Dernière idée : face à ces actions concrètes, il nous est apparu qu'il fallait aller plus loin en essayant d'associer concrètement les habitants à la définition de la

politique culturelle de la ville. En 2013/2014, nous avons produit le document d'orientation culturelle de la ville. Nous avons installé un conseil culturel qui regroupe les artistes et les institutions. Mais pas les publics. Nous préparons aujourd'hui toute une série de débats et de concertations dans les 8 quartiers de la ville. Il y a 8 conseils de quartier. On les appelle les commissions permanentes de quartier. 20 habitants sont tirés au sort sur la liste électorale. 20 habitants sont nommés parmi les forces vives du quartier. Dans ces forces vives, il y a les représentants des structures socioculturelles, mais aussi des structures représentant un certain nombre de publics empêchés. Nous allons procéder en trois temps. Nous allons essayer de définir l'identité culturelle du quartier avec les habitants. Une structure va nous accompagner pour publier ce contenu. Deuxième étape : nous allons faire redescendre une information concrète, exhaustive. C'est pour la ville l'occasion d'expliquer ce qui se passe. Beaucoup d'informations ne circulent pas. La troisième étape sera la définition d'un plan d'action. La deuxième version de ce plan en faveur de l'équité culturelle sera définie avec les habitants, à partir de la volonté des publics. Nous lancerons un appel à projets pour que des acteurs culturels ou socioculturels, ou des associations présentant des projets en accord avec la volonté de ces commissions permanentes de quartier. On retourne la logique. Nous décidons d'enrichir l'offre culturelle à partir d'actions venues des publics.

Voilà les trois sujets que je voulais aborder, pour dire comment nous nous en sommes saisis. C'est un sujet compliqué pour les élus locaux. Reproduire ce qui se fait

depuis de nombreuses années, c'est confortable. La notion elle-même est en construction. Elle apparaît nouvelle. Parce qu'elle n'apparaît pas encore suffisamment dans le référentiel des collectifs et des institutions culturels. Il faut, dans ce domaine, prendre des exemples concrets, des exemples précis qui fonctionnent, pour faire école et généraliser cette pratique dans toutes les politiques culturelles.